

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD NIVERNAIS

Le 25 Juin 2024 à dix-huit heures, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Sud Nivernais, légalement convoqué, s'est réuni au Village Portuaire de la Jonction à Decize sous la présidence de Régine ROY, Présidente. Date convocation : 19 Juin 2024. Présents : AUGER Catherine, , CAILLOT Daniel, CLAVEL Eric, DAGUIN Gérard, FONGARO Laurent , FOREST Jean-Yves, GATEAU Mireille, GAUTHERON François, GIRARD Pascal, GRZESKOWIAK Ingrid, GUYOT Justine, JAILLOT Annick, JOACHIM Mélanie, LEMOINE Fernand, LOUHET Damien, MARTIN Michel, MAZUIRE Guy, MONNETTE Jean-Marie, RENARD Cyril, ROLLIN Philippe, ROY Régine, SCHWARZ François, THEVENARD Pierre, THEVENET Pascal, VENUAT Eric, VINCENT Michel, VINGDIOLET Marie-Christine Excusés : BARBIER Daniel (Pouvoir à Guyot J.), BARBIER Roger, BERNARD Colette (Pouvoir à Rollin P.), BORNET Carole (Pouvoir à Thevenard P.), COLAS David (pouvoir à Vingdiolet MC.); DUMONT Sylvie (Pouvoir à GIRARD Pascal), HOURCABIE Guy, JAMET Christine, MOREAU Alain (Pouvoir à Jaillot A.), MOREAUX Jacques, ROY Barbara Alice (Pouvoir à Gateau M.), SAURAT Jean-François (Pouvoir à Martin M.), SIMONNET Pascale (Pouvoir à Vincent M.) Absents : BOUILLON Sandra, BOUZOUOLA Yasmina, ESCURAT Elisabeth, LEROY Anne
Secrétaire de séance : VENUAT Eric En exercice : 44. Présents : 27 Votants : 36

19. Développement économique : Fonds de soutien aux commerces de proximité : Association marché du P'ti Léo

L'association du Marché du P'tit Léo, située à Saint Léger des Vignes, a pour projet de **poser une enseigne lumineuse** pour indiquer à sa clientèle potentielle que celle-ci n'est pas qu'une épicerie mais qu'elle vend également de la viande bovine, ovine, de la volaille et de la charcuterie.

L'association sollicite une subvention dans le cadre du fonds de soutien et de modernisation aux commerces de proximité mis en place par la CCSN.

Le coût du projet s'élève à 4 710 € HT.

Au vu des critères du fonds à la création et à la modernisation du commerce de proximité, l'association du Marché du P'tit Léo peut en être bénéficiaire. Le dossier a été déclaré complet le 13 mai 2024 et le bureau communautaire a rendu un avis favorable en date du 11 juin 2024.

Le montant des dépenses éligibles s'élève à 4 710 € HT.

L'aide financière de la Communauté de Commune du Sud Nivernais est fixée à 20 % du montant HT des dépenses éligibles, plafonnée à 5 000 € par dossier.

Au vu du courrier adressé par l'association du Marché du P'tit Léo le 7 mai 2024 demandant une subvention de 942 € et du montant global de l'investissement, et au vu de la bonne complétude du dossier en date du 13 mai 2024, **Madame la présidente propose au conseil communautaire :**

- **D'allouer** une aide au fonds à la création et à la modernisation du commerce de proximité à l'association du Marché du P'tit Léo à hauteur de 942 € ;
- **De l'autoriser à signer** l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision

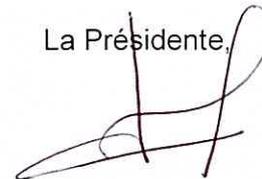
Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, agrée la proposition.

Fait à Decize, le 25 Juin 2024

Certifié exécutoire par la Présidente,
Compte tenu de la transmission
En Préfecture le 27/06/2024
Et de la publication le 27/06/2024

La Présidente

La Présidente,



R. ROY